

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 20

Votants : 23

Date de la convocation : 4 février 2026

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, P. VIDONNE, J-L. MAULET, C. MEYNET, P. SAUVAGET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL et S. BIOLLUZ à T. GAL

Excusées : Mmes V. JACQUEMOUD et A. MIZZI

Absents : MM. G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : M. É. BOUCHET

2026DELIB017 PROGRAMME D' ACTIONS FORESTIÈRES ET DE PLANTATION 2026

8.8 Environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code forestier, notamment son article R.143-10 ;

Vu la révision de l'aménagement de la forêt communale établie par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2025-2044 approuvée par délibération n°2024DELIB144 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024 ;

Vu les avis de la commission Transition écologique en date du 9 décembre 2025 et du 3 février 2026 ;

Considérant les propositions de travaux et de plantation à réaliser dans la forêt du territoire communal par l'ONF ;

Considérant que la coupe sanitaire de la plantation d'épicéas à Vuret est liée au changement climatique et aux attaques répétées de scolytes ;

Considérant que la commune souhaite proposer cette action au programme de mécénat de l'ONF dans le cadre du « fond ONF-agir pour la forêt » afin de soutenir la réalisation de cette plantation et la mise en place d'action de sensibilisation auprès du groupe scolaire d'Ésery ;

Considérant que ces travaux de plantation sont également éligibles au soutien du département de la Haute-Savoie dans la limite de 60% des dépenses éligibles ;

Considérant que la commune a contacté le Groupe Scolaire d'Ésery pour proposer aux élèves de

l'école d'Arculinges de participer à deux ½ journées de plantation encadrée par notre technicien forestier de l'Office National des Forêts ;

Considérant le programme d'action et de plantation que l'ONF propose de réaliser cette année 2026 sur le domaine forestier communal, détaillé ci-dessous :

PROGRAMME D'ACTIONS FORETIÈRES 2026 :
(Fonctionnement)

TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX

- Nettoyage des nichoirs
Localisation : Parcelle 2 (Rocailles) 460,00€ HT
-

OPÉRATIONS LIÉES À L'ACCUEIL DU PUBLIC

- Travaux paysagers d'entretien divers
Localisation : Toute la forêt 1 830,00€ HT
1 unité = ½ journée
Coupe sanitaire, paysagère et sécuritaire, si besoin
 - Travaux paysagers d'entretien divers
Localisation : Parcelles 1,2 et 3 (Rocailles) 2 440,00€ HT
Coupe sanitaire et sécuritaire
 - Travaux paysagers d'entretien divers
Localisation : Parcelle 11 (Derrière le collège)
Coupe sanitaire et sécuritaire 1 220,00€ HT
(Susceptible d'être subventionné à hauteur de 80%)
 - Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique ...
Localisation : Parcelle 2 (Rocailles) 2 240,00€ HT
Nettoyage autour de la Pierre Barbastelle avec création d'un accès
-
- 7 930,00€ HT**

TRAVAUX DE MAINTENANCE

- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique ...
Localisation : Parcelle 11 (derrière le collège)
Entretien des renvois d'eau existants 460,00€ HT
-

TOTAL 8 850,00€ HT

PROGRAMME DE PLANTATION :
(Investissement)

TRAVAUX DE PLANTATION EN PLACEAUX SUR 1,4 ha :

Localisation : Parcelle 7 (Vuret)

- Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle
- Mise en place des plants
- Fournitures de plants (chênes sessiles, alisier torminal, châtaigner, cormier, tilleul à grandes feuilles
- Repérage des plantes par mise en place de jalonnets
- Protection gibier : répulsif sans phyto

11 830 € HT

Considérant que ces programmes sont conformes au document d'aménagement de la forêt communale, aux engagements de l'O.N.F. liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) pour promouvoir la gestion durable ;

Après l'exposé de Monsieur Guy SUATON, Conseiller municipal délégué à la transition écologique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Valide les actions forestières proposées par l'Office National des Forêts pour un total maximum de 8 850 € HT soit 10 620 € T.T.C en fonctionnement et les actions de plantation pour un total maximum de 11 830€ HT soit 14 196 € T.T.C en investissement ;

Article 2 : Décide d'inscrire les crédits afférents au budget 2026 ;

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Éric BOUCHET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 19 FEV 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 074-217402205-20260210-2026DELIB017-DE